

## NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

### Sommaire

<b>I- Le cadre général du budget.....</b>	<b>2</b>
<b>II- La section de fonctionnement.....</b>	<b>3</b>
Généralités.....	3
Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement.....	5
La fiscalité.....	5
Les dotations de l'État et autres ressources.....	6
Les subventions attribuées.....	6
<b>III- La section d'investissement.....</b>	<b>6</b>
Généralités.....	6
Une vue d'ensemble de la section d'investissement.....	7
Les principales actions de 2020.....	7
La dette.....	8

## I- Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une **présentation brève et synthétique**, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune de Saint-Loubès, elle est également disponible sur le site internet de la ville.

Le **budget primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

**Exceptionnellement, le budget de Saint-Loubès pour l'année 2020 a été voté, en raison de la crise sanitaire COVID 19, le 31 juillet 2020 par le Conseil municipal.**

Il peut être consulté sur simple demande à la Direction Générale des Services de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, ou par mail adressé à [mairie@saint-loubes.fr](mailto:mairie@saint-loubes.fr).

**Il a été établi avec la volonté :**

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- d'établir un plan de désendettement en empruntant moins que le remboursement du capital ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région et de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement pour assurer la gestion des affaires courantes. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir

Le budget primitif 2020 s'équilibre :

– à 13 697 905,47 euros en section de fonctionnement.

– à 7 705 599,59 euros en section d'investissement.

## II- La section de fonctionnement

### Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**1/ Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, crèche, animations culturelles, location de salle ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux (pas de hausse du taux communal en 2020) ;

- Les dotations versées par l'État et les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population. Pour 2020 les produits des services ont été estimés à la baisse à la suite des fermetures des structures durant le confinement.

	2018 (CA)	2019 (CA)	2020
<b>Impôts locaux (Chapitre 73)</b>	8 353 221,68 €	8 635 459,09 €	8 675 714,00 €
<b>Dotations (Chapitre 74)</b>	1 555 190,26 €	1 507 734,17 €	1 492 724,00 €
<b>Produits des services (Chapitre 70)</b>	1 106 054,91 €	1 112 906,17 €	772 000,00 €

**Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement pour l'année 2020 s'élève à 13 697 905,47 euros.**

**2/ Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires des agents municipaux, l'entretien, la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent environ 57% des dépenses de fonctionnement de la commune.

**Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 s'établit à 13 697 905,47 euros.**

### **3/ Remarques**

Nous pouvons constater que la partie dotation de l'État des recettes de fonctionnement de la commune ont baissé ces dernières années, en particulier depuis 2014 du fait notamment de la baisse constante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

En revanche les produits des services, et impôts et taxes, sont quant à eux des recettes dynamiques pour notre commune.

### **Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement**

<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
011	charges à caractère général	2 850 526,00	70	produits des services	772 000,00
012	charges de personnel et frais assimilés	6 282 162,00	73	impôts et taxes	8 675 714,00
014	atténuation de produits	114 157,21	74	dotations et subventions	1 492 724,00
65	autres charges de gestion courante	1 142 558,00	75	autres produits	20 000,00
66	charges financières	259 084,72	77	Produits exceptionnels	279 524,00
67	charges exceptionnelles	26 500,00	013	atténuation de charges	8 400,00
68	Dotations provisions semi budgétaires		002	excédent de fonctionnement reporté	2 327 962,47
022	dépenses imprévues	50 000,00			
<b>OPÉRATION D'ORDRE</b>			<b>OPÉRATION D'ORDRE</b>		
42	amortissements	338 643,00			121 581,00
	Virement S I	2 634 274,54			
	<b>TOTAL</b>	<b>13 697 905,47</b>		<b>TOTAL</b>	<b>13 697 905,47</b>

### **La fiscalité**

**En 2019**, les taux d'imposition pour les taxes d'habitation, foncières sur le bâti et non bâti étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 17,12%

Taxe sur le foncier bâti : 22,86%

Taxe sur le foncier non bâti : 69,66%

**En 2020**, les taux sur le foncier bâti et non bâti n'ont pas subi d'augmentation. À la suite des mesures gouvernementales prises concernant la disparition de la taxe d'habitation, cette taxe ne donne plus lieu à un vote.

### **Les dotations de l'État et autres ressources**

Les dotations attendues de l'État, subventions du Département, de la CAF et autres organismes s'élèvent à **1 492 724,00 euros**.

### **Les subventions attribuées.**

Le Conseil municipal a voté une somme de 163 543,00 euros au titre des subventions communales (Article 6574).

## **III- La section d'investissement**

### **Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Comme, pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **En recettes**, plusieurs types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales, telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et celles suite aux biens communaux vendus, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et l'emprunt.

## Une vue d'ensemble de la section d'investissement

<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
16	Remboursement d'emprunts	1 055 222,00	10	FCTVA/TAXE AMENAGEMENT	846 629,00
	Opérations d'investissement	3 671 064,14	16	emprunt	999 846,00
	Dépenses imprévues	50 000,00	024	cession d'immobilisations	0,00
			13	subventions attendues	78 474,60
			27	autres immobilisations financières	0,00
<i>Dépenses engagées non mandatées N-1</i>		<i>668 856,83</i>	<i>Recettes engagées non mandatées N-1</i>		<i>779 916,00</i>
			1068	Résultat affecté	2 027 816,45
<b>OPÉRATION D'ORDRE</b>			<b>OPÉRATION D'ORDRE</b>		
		121 581,00	21	amortissement	338 643,00
				Virement de la SF	2 634 274,54
<b>00</b> <b>1</b>	Déficit d'investissement reporté	2 138 875,62	<b>001</b>	Excédent investissement reporté	
<b>TOTAL</b>		<b>7 705 599,59 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>7 705 599,59 €</b>

### Les principales actions de 2020

Les principales actions d'investissements de l'année 2020 sont les suivantes :

- plantation de 1 000 arbres ;
- mise en place d'une vidéoprotection dans la ville ;
- construction d'un terrain de sport couvert pour les ALSH et écoles ;
- éclairage public mise en place d'extinction automatique de nuit ;
- achat d'un tracteur tondeuse pour les espaces verts ;
- travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux ;
- gros travaux voirie lotissement de l'Escaley ;
- fin des travaux de la construction du self à l'école Hector Ducamp.

À tous ces travaux se rajouteront des travaux de réfection de voirie et de trottoirs, travaux d'isolation dans différents bâtiments, achat de matériels informatiques et de tableaux numériques pour les écoles, petits équipements pour les services communaux...

### **La dette**

Pour le budget principal, la dette à l'origine des emprunts en cours est de 9 399 245,09 euros (encours au 31/12/2019). Le remboursement en capital pour l'année 2020 s'élève à 1 055 222,00 euros.

Tableau d'endettement : voir ci-après.



## Endettement pluriannuel

### STL - COMMUNE ST LOUBES

#### BUDGET COMMUNAL M14

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2020	1 329 503,97 €	274 282,63 €	1 055 221,34 €	10 454 921,46 €
2021	1 288 328,58 €	240 850,68 €	1 047 477,90 €	9 399 700,12 €
2022	1 248 486,18 €	206 389,53 €	1 042 096,65 €	8 352 222,22 €
2023	1 152 748,19 €	171 673,72 €	981 074,47 €	7 310 125,57 €
2024	874 946,73 €	139 776,32 €	735 170,41 €	6 329 051,10 €
2025	828 837,50 €	121 139,56 €	707 697,94 €	5 593 880,69 €
2026	775 055,50 €	103 628,59 €	671 426,91 €	4 886 182,75 €
2027	663 033,62 €	87 311,07 €	575 722,55 €	4 214 755,84 €
2028	626 094,60 €	73 991,00 €	552 103,60 €	3 639 033,29 €
2029	575 774,59 €	61 227,23 €	514 547,36 €	3 086 929,69 €
2030	535 504,83 €	49 715,43 €	485 789,40 €	2 572 382,33 €
2031	494 774,22 €	38 348,99 €	456 425,23 €	2 086 592,93 €
2032	438 189,60 €	27 494,90 €	410 694,70 €	1 630 167,70 €
2033	302 430,79 €	17 228,84 €	285 201,95 €	1 219 473,00 €
2034	178 237,09 €	13 289,71 €	164 947,38 €	934 271,05 €
2035	121 536,81 €	11 170,85 €	110 365,96 €	769 323,67 €
2036	106 735,04 €	9 594,99 €	97 140,05 €	658 957,71 €
2037	106 735,04 €	8 089,39 €	98 645,65 €	561 817,66 €
2038	106 735,04 €	6 560,46 €	100 174,58 €	463 172,01 €
2039	106 735,04 €	5 007,83 €	101 727,21 €	362 997,43 €
2040	106 735,04 €	3 431,11 €	103 303,93 €	261 270,22 €
2041	106 735,04 €	1 829,99 €	104 905,05 €	157 966,29 €
2042	53 368,07 €	306,83 €	53 061,24 €	53 061,24 €